

→ **Message**

30338061 541251991958 541
(B2-226/382)-651-1/1-2073-002073-A-2512050447012

**SCI MOMBEEK
1615 CHEMIN DU MAS DE PINQUIE
46320 DURBANS**

→ **Contacts**

@ Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr

📞 **Service Clients**
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

🔧 **Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 07

🏢 **TSA 10019**
46800 MONTCUQ CEDEX

🏠 **Accueil**
62 AVENUE Georges Clémenceau 46500
GRAMAT
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 16h30

Votre facture du 8 décembre 2025

Montant prélevé le 23 décembre 2025 : 83,13 €

	€ TTC
Distribution de l'eau potable SIAEP DES CAUSSES SUD DE GRAMAT	83,13
Total facture	83,13
Montant à prélever	83,13

détail au verso

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera
prélevé à partir du 23 décembre 2025 sur votre compte numéro
XXXXX620801.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-0051043920-019898764-04



0051043920 - SCI MOMBEEK - LE MAS DE PINQUIE PARC MALAWI DURBANS - TVA Intracommunautaire n° 10

Adresse desservie :
LE MAS DE PINQUIE PARC MALAWI
DURBANS

Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
0 m³	014/05	030 mm			

Votre facture en détail

► Distribution de l'eau potable

Abonnement

Part Syndicale

Part SAUR

Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
1er semestre 2020				78,79		83,13
1er semestre 2021				42,50	5,50	83,13
				76,29	5,50	

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 78,79 €

TVA 5,50 % : 4,34 €
TVA sur les débits : 4,34 €

Total facture TTC : 83,13 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rsdp ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :

Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.